Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID: 036-253609929-20230328-2023_01_01-DE



Convocation du 21 mars 2023

Délibération 2023-01-01

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 28 mars à 17h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Château de Valençay se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Claude DOUCET

<u>Etaient présents</u>: Gil Averous, Nadine Bellurot, Mireille Duvoux, Michel Bougault, Claude Doucet, Gilles Branchoux, Marie-France Martineau, Alain Sicault, Pascal Doucet

Etait excusé: Jean-Yves Hugon

OBJET: DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'au début de chacune de ses séances, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il s'agit donc ici de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2004-E-3667 du 7 décembre 2004 modifié, portant création du Syndicat Mixte du Château de Valençay,

Considérant que le quorum est atteint,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide

Article unique : Mme Marie-France Martineau est nommée secrétaire de séance.

Certifié exécutoire Transmis à la préfecture le Publié affiché ou notifié le Le Président, Fait et délibéré les jour, an et mois susdits Pour extrait conforme, Le Président, Claude DOUCET.

La secrétaire de Séance, Marie-France MARTINEAU

Auteur : Claude DOUCET, Président du Comité syndical du Château de Valençay

Date de mise en ligne : 30/03/2023

Durée minimum de publicité: deux mois à compter de la date de mise en ligne.